

Date de convocation : 11/02/2021  
Nombre de membres en exercice : 15

---

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi seize février, à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle d'animation communale, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE SENECHAL Caroline, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David.

Etaient représentés :

LE ROLLAND Marie-Aimée pouvoir à FAVEAUX Roseline,  
MEYER Frédéric pouvoir à THOMAS David,  
PAUL Mickaël pouvoir à LE SENECHAL Caroline,  
VITEL Jean-Claude pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : OLLIVIER Patrick

Secrétaire de séance : THOMAS David

Présents : 10                      Représentés : 4                      Votants : 14

---

## **Délibération n°2021 – 010 - Travaux d'isolation des bâtiments communaux Ecole – choix de l'entreprise**

Rapporteur M. THOMAS

Dans le cadre des économies d'énergie, il est prévu d'effectuer des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux (école, cantine, salle de sports).

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre :

- Contrat de ruralité 2020 : 30 % du montant HT
- Fonds de Concours Guingamp-Paimpol Agglomération : 30 % du montant HT

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux :

<b>Objet de la dépense</b>	<b>Devis LE CALVEZ</b>	<b>Devis LE HOGUILLARD</b>
Ecole : Classe et salle informatique Etage de l'école	26 341,00 € HT	27 961,22 € HT
Délai d'intervention	Vacances de février / Vacances de pâques	Vacances d'été

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 13/02/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que les travaux de l'école seront confiés à l'entreprise LE CALVEZ pour un montant de 26 341,00 €HT,
- Autorise Le Maire ou les adjoints à signer les pièces relatives à ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021 – 011 - Travaux d'isolation des bâtiments communaux Salle de sport – choix de l'entreprise**

Rapporteur M. THOMAS

Dans le cadre des économies d'énergie, il est prévu d'effectuer des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux (école, cantine, salle de sports).

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre :

- Contrat de ruralité 2020 : 30 % du montant HT
- Fonds de Concours Guingamp-Paimpol Agglomération : 30 % du montant HT

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux :

Objet de la dépense	Devis LE CALVEZ	Devis LE HOGUILLARD
Salle de sport	3 230,00 € HT	3 223,63 € HT

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 13/02/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que les travaux de la salle de sport seront confiés à l'entreprise LE HOGUILLARD pour un montant de 3 223,63 €HT,
- Autorise Le Maire ou les adjoints à signer les pièces relatives à ce dossier.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 12

Contre : 2

Abstention :

M. MEYER

M. THOMAS

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021 – 012 - Travaux d'isolation des bâtiments communaux Cuisine – choix de l'entreprise**

Rapporteur M. THOMAS

Dans le cadre des économies d'énergie, il est prévu d'effectuer des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux (école, cantine, salle de sports).

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre :

- Contrat de ruralité 2020 : 30 % du montant HT
- Fonds de Concours Guingamp-Paimpol Agglomération : 30 % du montant HT

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux :

Objet de la dépense	Devis LE CALVEZ	Devis LE HOGUILLARD
Cuisine : Porte de cuisine	1 304,00 € HT	1 687,40 € HT

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 13/02/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que les travaux de la cuisine seront confiés à l'entreprise LE HOGUILLARD pour un montant de 1 687,40 €HT,
- Autorise Le Maire ou les adjoints à signer les pièces relatives à ce dossier.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 10

Contre : 4

Abstention :

Mme GERARD  
Mme LE GOFF  
M. MEYER  
M. THOMAS